

CODE INAMI 2024 POUR LES DIETETICIEN(NE)S

1. POUR LES ENFANTS OBESES entre 2 et 17 ans, sous prescription médicale

Code Inami (60min-1ere)) **794916**

Honoraires : 56,21€ /RB total

Code Inami (suivi- 30 min) : **794931**

Honoraires : 28,1 € /RB total

>>> sur 2 ans (5 consultations de suivi la 1ere année à dater du 1er rdv et 4 consultations de suivi la 2eme année)

Valeurs seuil de l'IMC pour le remboursement de la diététique chez les enfants souffrant de surpoids ou d'obésité

* La valeur de l'indice de masse corporelle (IMC en abrégé) est égale au poids (en kg) divisé par le carré de la taille (en mètre)

Attention : Vous ne pouvez pas attester ces prestations pour des jeunes :

- Qui sont hospitalisés
- Qui bénéficient déjà d'un traitement incluant de la diététique en vertu d'une autre réglementation ou d'une autre convention.
- Qui ont déjà bénéficié d'un suivi

POUR LES DIABÉTIQUES DE TYPE II

Trajet de démarrage DT2 (TDD)

Code Inami : 771816 (2 séances de 30'/an)

Honoraires : 24,14 € /RB total

- + **EDUCATION DE SUIVI AU DIABETE dans le TDD DT2**: vous attestez le **code Inami : 794275. (3 séances de 30' de consultation individuelle)**

Honoraires : 31,55 € /RB total

Ou si vous proposez des **séances de groupe**, vous utilisez le **code Inami : 794356. (4x30')**

Honoraires : 19,72€ /RB total

Concernant l'éducation au diabète, 3 séances sur les 4, peuvent être réalisées par une diététicienne n'ayant pas suivi la formation d'éducation au diabète, en abordant des concepts liés à l'alimentation uniquement. La 1ère séance doit être faite par un éducateur en diabétologie.

Séances d'éducation au diabète en tant que diététicien.ne

En séance individuelle :

- Vous informez votre patient sur la maladie et le mode de vie. Une séance dure 30 minutes minimum. Elle se passe à votre cabinet, au cabinet du médecin généraliste ou dans une maison régionale d'une structure locorégionale.

En séance de groupe :

- Vous informez votre patient sur la maladie et le mode de vie. Une séance dure 120 minutes minimum pour un maximum de 10 participants. Elle se passe à votre cabinet, au cabinet du médecin généraliste ou dans une maison régionale d'une structure locorégionale.

Rapport à transmettre au médecin généraliste prescripteur et un **dossier d'éducation au diabète** – contenant des informations sur les buts thérapeutiques, le contenu de l'éducation réalisée et l'endroit où les prestations ont été dispensées, **à tenir à jour** et à garder au moins 5 ans (à compter du 31 décembre de l'année d'éducation)

Trajet de soins DT2

Code Inami : **771794 (2x30'/an)**

Honoraires : 24,14 € /RB total

Pour ces deux prestations, nous rembourserons 100 % des honoraires. Ces séances sont donc gratuites pour vos patients (pas de ticket modérateur).

5 séances d'éducation au diabète proposée mais uniquement données par un éducateur en diabétologie

POUR LES IR

Trajet de soins IRC

Code Inami : **794010**

Honoraires : 24,14€ /RB (remboursement partiel)

Consultations diététiques pour patients en TDS IRC

Par an, des séances de diététique de 30min/séance sont **partiellement** remboursées

Le nombre de séances remboursées varie en fonction du stade de la maladie auquel se trouve votre patient :

- 2 séances de min. 30 minutes par an pour les patients en stade 2 ou 3
- 3 séances de min. 30 minutes par an pour les patients en stade 4
- 4 séances de min. 30 minutes par an pour les patients en stade 5

Stades	Description	DFG (ml/min/1.73 m ²)
1	Maladie rénale avec DFG normal	≥ 90
2	Maladie rénale avec faible baisse du DFG	60-89
3 a	Maladie rénale avec baisse modérée du DFG	46-59
3 b		30-45
4	Maladie rénale avec baisse sévère du DFG	15-29
5	Insuffisance rénale terminale	< 15 ou dialyse

POUR LES COVID LONG

Code Inami (60min 1x) **400050**

Honoraires : 58,22€ /RB

Code Inami (30min 7x) **400116**

Honoraires : 28,11€ /RB

Renouvelable annuellement

TRAJET DE SOIN TCA jusque 23 ans (boulimie, anorexie, hyperphagie boulimique)

15 consultations diététiques remboursées par année civile

La 1ère consultation doit être réalisée dans le mois d'activation du trajet de soin.

Les 2 premiers rdv doivent obligatoirement avoir lieu au cabinet. Les suivants peuvent se faire en visio.

Les diététiciens doivent être conventionnés avec le réseau SMEA et spécialisés dans la prise en charge des TCA.

Code Inami (60min 2x) **401332**

Honoraires : 53€ /RB (pas de TM)

Code Inami (30min 13x) **401354**

Honoraires : 26,50€ /RB (pas de TM)